

Greenfix / Greenfix Pro

Garantie de 2 ans sur le prix

Vous pouvez compter sur un prix fixe qui vous apporte une garantie pendant deux ans.

100 % vert

Votre électricité est 100 % verte, votre gaz naturel est 100 % neutre pour le climat. Luminus veille à ce que les émissions de CO₂ soient compensées.

Toujours joignables

Vous pouvez nous joindre 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 par e-mail ou téléphone. Si vous n'avez pas le temps pendant la journée, alors nous vous appelons lorsque cela vous convient mieux.



Avantage exclusif pour les clients MediaMarkt !



À chaque nouveau contrat d'énergie conclu (Électricité ou Gaz) au tarif Luminus Greenfix ou Luminus Greenfix Pro, vous recevez un **bon à valoir MediaMarkt d'un montant de 50 €** (TVA comprise).

Si vous choisissez **en même temps Luminus Greenfix Électricité et Luminus Greenfix Gaz**, vous recevrez alors **2 bons à valoir MediaMarkt, d'un montant total de 100 €**. La réduction d'un bon à valoir utilisé en temps utile est définitivement acquise à condition que vous soyez client Luminus pour une durée ininterrompue de 3 mois pour le produit Luminus Greenfix (Pro). Pour obtenir de plus amples informations sur cette promotion, lisez les conditions au verso de ce document.

Greenfix / Greenfix Pro conditions

Comment ça marche ?



- Vous concluez par l'intermédiaire de MediaMarkt un nouveau contrat de fourniture pour l'électricité et/ou le gaz d'une durée de 2 ans au tarif Luminus Greenfix ou Luminus Greenfix Pro.
- Vous acceptez les conditions promotionnelles comme décrites ici pour avoir droit au(x) bon(s) à valoir MediaMarkt.
- Dans une semaine après le début de l'approvisionnement énergétique, vous recevrez une invitation de Luminus par e-mail ou par courrier postal vous invitant à télécharger vos bons à valoir via **My Luminus**. Pour cela, il vous faut une adresse e-mail valide.

Comment utiliser le(s) bon(s) à valoir ?

Chaque bon à valoir est **valable pour une durée de trois mois à compter de la date de début de l'approvisionnement énergétique** par Luminus. Si vous concluez un contrat de fourniture pour différents produits (électricité et/ou gaz), il se peut qu'ils aient une date de début de fourniture différente.

Les bons à valoir ne peuvent être utilisés que dans les filiales belges de MediaMarkt et via le magasin en ligne sur www.mediamarkt.be. Ils ne peuvent être échangés contre des espèces ou être prolongés.

Les bons à valoir sont personnels et ne peuvent pas être transmis ou vendus à des tiers.

Que convenons-nous ?

Si vous n'utilisez pas le bon à valoir chez MediaMarkt pendant son délai de validité, mais que vous résiliez, partiellement ou totalement, votre contrat de fourniture de deux ans avec Luminus dans les 3 premiers mois, alors la validité du bon échoit.

Si vous utilisez le bon à valoir chez Mediamarkt pendant son délai de validité, mais que vous résiliez prématurément votre contrat de fourniture de deux ans avec Luminus dans les 3 premiers mois du contrat à compter de la date de début de l'approvisionnement énergétique, alors vous devez à Luminus une compensation équivalente à la valeur résiduelle du bon à valoir, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. La réduction d'un bon à valoir utilisé en temps utile est définitivement acquise à condition que vous soyez client Luminus pour une durée ininterrompue de 3 mois pour le produit Luminus Greenfix (Pro).

En cas d'abus éventuel, le bon à valoir peut être déclaré nul.

Tableau indiquant la valeur résiduelle par bon à valoir comme réduction conditionnelle lors de la conclusion d'un contrat Greenfix ou Greenfix Pro.

Nombre de mois entamés après le début de l'approvisionnement énergétique	Valeur résiduelle en euros TVA de 21 % comprise
1	44,00
2	44,00
3	44,00
4-24	0,00